



55^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 2 – Dialogue interactif sur le rapport du Haut-Commissaire sur le Territoire palestinien occupé (résolution 52/3 du CDH)

Intervention de S.E. M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

28 février 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et remercie le Haut-Commissaire pour son rapport.

Ma délégation soutient pleinement les dix demandes formulées par le [Comité Permanent Inter-organisations](#) (IASC) la semaine dernière. L'IASC exige notamment un cessez-le feu immédiat, la protection des civils et de l'infrastructure civile, la libération immédiate des otages, l'augmentation urgente de l'aide humanitaire et des garanties pour sa livraison, et enfin une fin des campagnes de décrédibilisation de l'ONU et des ONG humanitaires. Les pays qui ont suspendu leurs financements à UNRWA devraient les relancer sans attendre.

Nous appelons l'État d'Israël et tous les autres États concernés à respecter pleinement les mesures conservatoires ordonnées par la Cour internationale de Justice. Nous appelons tous les pays qui exercent une influence sur le Hamas et d'autres groupes armés à tout faire pour obtenir une libération sans délai des otages.

Des dizaines de milliers de Palestiniens – enfants, femmes et hommes – ont déjà perdu la vie ; des millions sont traumatisés. Il faut mettre fin à ce cauchemar et entamer des négociations pour une paix juste et durable. Il faut aussi assurer que justice soit faite pour tous les crimes de guerre et autres violations du droit international humanitaire.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Le traumatisme collectif vécu par les peuples palestinien et israélien et les traumatismes individuels semblent insurmontables. Quels mécanismes additionnels pouvons-nous mobiliser pour sauver des vies, reconstruire, réconcilier et en fin de compte, construire la paix ?

Je vous remercie.

(245 mots – 1m30s)